

Collectif pour davantage de médecins au Croisic

Réunion publique du vendredi 8 novembre

Pourquoi une pénurie de médecins au Croisic ?

Un problème spécifique au Croisic :

De 2017 à 2021, le nombre de médecins au Croisic a baissé de 5 à 2, alors qu'il n'a baissé que de 3 % sur l'ensemble de la presqu'île de Guérande comme sur la France entière.

De plus, nos 2 médecins croisicais représentent à peine plus d'un équivalent temps plein.

Depuis juin 2023, Le Croisic est administrativement classé en « désert médical » par le ministère de la santé. Sur l'ensemble de la France, il n'y a que 16 % des communes rassemblant 4 % de la population dont le caractère de désert médical est plus grave que celui du Croisic.

Pourquoi la municipalité n'a-t-elle pas réussi depuis 3 ans à attirer de nouveaux médecins libéraux ?

C'est probablement à cause de la position excentrée du Croisic, en bout de Presqu'île, loin des services publics et des emplois pour leur conjoint, que privilégient les médecins en recherche d'un lieu d'installation. Le coût élevé des logements aggrave cette situation.

Pourquoi Batz a-t-il réussi à attirer 3 médecins salariés dans ces mêmes 3 années ?

C'est probablement parce que les médecins qui désirent exercer comme salarié, ont moins d'exigences que les médecins libéraux sur cette proximité des services publics et des emplois.

La proportion de médecins exerçant comme salarié augmentera de 43 % en 2021 à 55 % en 2050, d'après le ministère de la santé. Pour les communes n'arrivant pas à attirer des médecins libéraux, l'embauche de médecins salariés sera donc de plus en plus efficace.

Notre collectif préconise donc que la ville du Croisic fasse comme celle de Batz, en recherchant des médecins salariés, en plus de sa recherche de médecins libéraux. Comment cela peut-il s'organiser ?

Quelles différences pour les patients entre les pratiques des médecins libéraux et salariés ?

Il n'y a pas de différence fondamentale. Ceux d'entre vous qui consultent à Batz ont pu le constater.

Pour les médecins salariés, une consultation est obligatoirement au tarif conventionné du secteur 1 (26.5 € depuis le 1^{er} novembre) et le tiers payant est obligatoire pour la part de la sécurité sociale.

Pour les médecins salariés, c'est la commune qui organise :

- Le tiers payant pour la part des mutuelles,
- Les créneaux de consultation sans rendez-vous pour les urgences,
- La participation des médecins au système de garde (16 % seulement des médecins libéraux du département de Loire Atlantique y participent),
- Les conditions de visites à domicile pour les patients ne pouvant se déplacer.

Combien de communes bénéficient-elles de centres publics de santé avec des médecins salariés ?

Nous en avons recensé plus de 100 sur internet, créés à partir de 2011. L'embauche de médecins salariés est donc une démarche encore innovante au niveau de la France mais éprouvée par de nombreuses expériences réussies.

Combien coûte un centre municipal de santé ?

Le budget de fonctionnement d'un centre municipal de santé de 3 médecins présente en moyenne un déficit de 100 000 € par an qui doit être équilibré par une subvention annuelle de la commune.

Cela résulte d'une durée du travail moindre des médecins salariés que des libéraux et permet de comprendre pourquoi ces derniers demandent une forte revalorisation du tarif de consultation.

Ces 100 000 € représentent environ 1 % des recettes annuelles de fonctionnement de la ville du Croisic et moins que la part croisicaise de la taxe sur les éoliennes en mer qui s'ajoute à ces recettes.

Pour en savoir plus, consultez notre site <http://pour-des-medecins-salaries-au-croisic.e-monsite.com/>